

N° 2023-006

OBJET :

Budget principal – Fixation de
nouvelles durées d'amortissement pour
les immobilisations

L'an deux mil vingt-trois, le 17 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 11 janvier 2023

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.
MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, GALLAY Cyrille, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....21
pour :.....21
contre :.....00
abstention :.....00

Procuration a été donnée par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire l'obligation comptable pour la CCHC d'amortir ses immobilisations selon des durées d'amortissement qu'elle fixe elle-même par délibération. Il propose de fixer de nouvelles durées d'amortissement pour le budget principal :

- article 2041411 : amortissement sur 5 ans
- article 20422 : amortissement sur 15 ans
- article 21568 : amortissement sur 8 ans
- article 2158 : amortissement sur 6 ans

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- approuve ces nouvelles durées d'amortissement,
- précise que le plan d'amortissement du budget principal est désormais le suivant :
 - article 202 : amortissement sur 3 ans
 - article 2031 : amortissement sur 5 ans
 - article 2041411 : amortissement sur 5 ans
 - article 2041412 : amortissement sur 5 ans
 - article 20422 : amortissement sur 15 ans
 - article 204411 : amortissement sur 6 ans
 - article 2051 : amortissement sur 3 ans
 - article 2138 : amortissement sur 10 ans
 - article 21568 : amortissement sur 8 ans
 - article 2158 : amortissement sur 6 ans
 - article 21571 : amortissement sur 5 ans
 - article 21578 : amortissement sur 5 ans
 - article 21758 : amortissement sur 5 ans
 - article 2182 : amortissement sur 8 ans
 - article 2183 : amortissement sur 3 ans
 - article 2184 : amortissement sur 5 ans
 - article 2188 : amortissement sur 5 ans
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

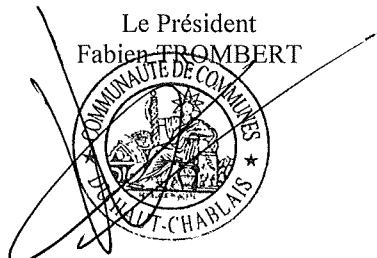
Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

